

RAPPORT AFPP

Session d'émission des reçus fiscaux 2012

Par Christophe CUSSIGH-DENIS, secrétaire de l'AFPP

V1.3. Le 3 juin 2013

ccussighdenis@partipirate.org

Conventions et préambule	2
Situation en 2011 et 2012	2
Changement du bureau de l'AFPP	2
Etat de l'AFPP à la reprise	3
Travail préalable à l'édition des reçus-dons	3
Etapas d'édition des reçus-dons	5
Statistiques des recettes 2012	5
Charges session 2012	6
Problèmes rencontrés	6
Recommandations et pistes d'amélioration	7
Restructuration des process de l'AFPP	8
Projets pour 2013	10
Conclusion	10

Conventions et préambule

Les personnes de ce rapport sont citées par leurs réelles identités, suivi, quand disponible, de leurs pseudonymes connus au Parti Pirate entre parenthèses et en italique. Quand seul le pseudonyme est connu, il est affiché en italique.

Exemples :

- Christophe Cussigh-Denis (*Kyle Butler*)
- Christophe Cussigh-Denis
- *Kyle Butler*

Ce rapport est un résumé de la session d'édition des reçus-dons 2012 et tous les détails ne sont pas abordés. Le bureau de l'AFPP se tient disponible pour toute demande de précision concernant le moindre point de ce rapport.

Situation en 2011 et 2012

Extrait du rapport moral 2011-2012 approuvé à l'AG de Montreuil.

Association de financement (AFPP)

Conformément à la loi sur le financement de la vie politique, le Parti Pirate est doté d'une association de financement (AFPP). Cette association sert de "guichet de caisse" ; c'est par là que transitent toutes les cotisations et les dons. L'association a été fondée le 21/04/2011. Suite à des polémiques du début de la mandature en novembre 2011, l'AFPP décide d'un changement de statuts en vue d'accroître son indépendance (version 2, modification de l'article 16, le 06/11/2011). Après délibérations en interne au CAP et à l'AFPP, les statuts sont à nouveaux changés, en profondeur, le 09/02/2012 (v3), afin de mieux cadrer le rôle de caissier et de sécuriser cette association (étant la caisse du parti, il n'était pas souhaitable qu'elle devienne indépendante). Plusieurs départs et souhaits de départ dans le bureau de cette association a nécessité des renouvellements ; constitué alors de Tornade, QQ, Gordon, il est modifié en novembre 2011 (Sims, QQ et Baise) puis en avril 2012 (Sims, Mélanie, Villon). La liste des cadres et membres est tenue à jour sur cette page http://wiki.partipirate.org/Association_de_Financement_du_Parti_Pirate

Ceci représente la situation de l'AFPP en octobre 2012, soit cinq mois avant que la nouvelle équipe AFPP prenne ses fonctions.

Changement du bureau de l'AFPP

Fin février 2013 le bureau de l'AFPP a été renouvelé suite aux démissions de Simon Schmitt (*Sims*), *Villon* et Mélanie Kanhye (*Mélanie*). Ont été élus :

- Hugo Lepeut (*Thamior*) en tant que président
- Christophe Cussigh-Denis (*Kyle Butler*) en tant que secrétaire
- **Le poste de trésorier est toujours vacant.**

Association de Financement du Parti Pirate (AFPP)

Le nouveau bureau est entré en fonction officiellement le 1er mars 2013.

Peu après son élection au poste de président de l'AFPP, Hugo Lepeut (*Thamior*) a annoncé mettre en veille ses activités au sein du Parti Pirate pour des raisons personnelles. En conséquence, Christophe Cussigh-Denis (*Kyle Butler*) est, au moment de la rédaction de ce rapport et durant toute la session d'édition des reçus-dons, le seul membre du bureau de l'AFPP actif.

Etat de l'AFPP à la reprise

Après que Christophe Cussigh-Denis (*Kyle Butler*) ait effectué les démarches administratives obligatoires (préfecture, banque, domiciliation, etc.), Thomas Vermorel (*Léguman*) lui a transmis l'ensemble des documents papiers à disposition de l'AFPP qui avaient été envoyés par Simon Schmitt (*Sims*) à Philippe Vermorel pressenti comme trésorier de l'AFPP mais qui n'a finalement pas pris le poste pour des raisons personnelles.

À la découverte des documents papiers mais aussi électroniques récupérés de diverses personnes et serveurs, il a été constaté qu'aucune tenue sérieuse des comptes n'avait été faite durant l'année 2012 à l'AFPP.

Un certain nombre d'éléments existaient au sein du parti (liste d'adhérents, liste de caissiers, fichiers de caisse) mais nous n'avons pas eu le temps de les compiler et nous avons dû partir des éléments à notre disposition ce jour, c'est à dire des listes de l'AFPP et des copies partielles de bulletins.

Par exemple, aucun listing des recettes et des dépenses n'avait été tenu par l'équipe précédemment en place à l'AFPP. Le suivi des dons et adhésions était inexploitable car incomplet, notamment au niveau de la traçabilité des paiements. Aux formats électroniques n'étaient disponibles que quelques scans de bulletins d'adhésions, de dons et de remises de chèques.

Travail préalable à l'édition des reçus-dons

Qu'est-ce qu'un reçu don ?

Les reçus-dons sont des formules papiers fournies par la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) qui doivent être renseignées des coordonnées complètes de toutes les personnes ayant adhéré au Parti Pirate ou ayant fait un don au parti durant l'année. Chaque formule, numérotée, se compose :

- D'une souche qui doit comporter les coordonnées du donateur.
- D'un reçu fiscal qui doit également comporter les coordonnées de la personne.

La souche, une fois imprimée, est à retourner à la CNCCFP pour archive et vérification avant le 15 mars de chaque année. Le nouveau bureau ayant pris ses fonctions officiellement le 1er mars 2013, il ne fallait donc pas perdre une journée dans l'édition des

Association de Financement du Parti Pirate (AFPP)

reçus-dons, quitte à faire quelques concessions, notamment sur la durées des enquêtes qui se sont avérées nécessaires.

La CNCCFP a mis en place une procédure pour demander un délai supplémentaire pour l'envoi des reçus-dons. Cette demande de dérogation a donc été faite par l'AFPP et envoyée au président de la commission. Toutefois, elle est restée sans réponse.

Le reçu fiscal quant à lui doit être envoyé par la poste à la personne concernée avant le mois de mai de l'année.

L'émission de ces reçus-dons est une obligation légale pour tous les partis politiques. Si le Parti Pirate ne se conforme pas à cette exigence de la CNCCFP, il peut perdre son agrément de parti politique.

Regroupement des données

La première étape fût donc de saisir manuellement dans un tableur l'ensemble des adhésions et dons papier de l'année 2012. Il a donc fallu regrouper toutes les sources disponibles (documents papiers, documents scannés, listings, relevés de comptes bancaires, etc.). Cette saisie fastidieuse a été réalisée grâce à la coopération de Thomas Vermorel (*Léguman*), François Vermorel (*thufir*), Jacques (*inventio*), Emmanuel Equinet (*Manu*), Pierre Mounier (*Piotr*), Mathilde Cameiro, Mathilde Morineaux ainsi que Christophe Cussigh-Denis (*Kyle Butler*).

Il a fallu ensuite s'assurer que ces dons et adhésions aient bien été encaissés sur le compte de l'AFPP. De longues heures de pointages, recoupages, vérifications et autres déductions ont permis de traiter plus de 93% des recettes sur le compte.

Malheureusement au moment de l'édition des reçus-dons **2 339,51 € de recettes n'ont pu être identifiées.**

Note : A ce jour, le montant est descendu à 2 042,07 € suite aux enquêtes toujours en cours.

Ce montant de 2 339,51 € se décompose de la manière suivante :

- 1 039,87 € de dons ou adhésions pour lesquels nous n'avons pas pu retracer le versement sur le compte bancaire de l'AFPP. Ce montant concerne 81 adhésions ou dons. Une perte de traçabilité dans la chaîne des encaissements ne nous permet pas d'être absolument certain que les fonds sont bien arrivés sur le compte bancaire. Conformément à la réglementation, ceux-ci n'ont pas donné lieu à édition d'un reçu-don.
- 1 299,64 € de dépôts ou versements que nous n'avons pas pu rattacher à une adhésion ou à un don. Ce sont des dons ou des adhésions qui ont été encaissés mais dont l'AFPP ne dispose d'aucune preuve de dépôt (bulletins d'adhésion ou de don, remises de chèques, etc...).

Après de nombreuses recherches et relances diverses, et devant envoyer les reçus-dons

Association de Financement du Parti Pirate (AFPP)

avant le 15 mars 2013, nous avons décidé de tout de même procéder à l'édition des reçus-dons malgré ces erreurs et d'être 100% transparent en avertissant la CNCCFP de cet état de fait.

La vérification, saisie et mise en forme des dons et adhésions en ligne ont été beaucoup plus simples et sans erreurs. Ce fût toutefois assez long. Là encore il faut noter la participation de plusieurs pirates qui ont épaulés l'AFPP dans ce traitement des données, notamment Thomas Vermorel (*Léguman*), Jesse et Mistral Oz.

Étapes d'édition des reçus-dons

Malgré une demande début février de Simon Schmitt (*Sims*), l'AFPP n'avait toujours pas reçu au 13 mars les formules de reçus-dons de la part de l'AFPP. Thomas Vermorel (*Léguman*) a donc décidé d'aller les chercher sur place à Paris !

Il a donc fallu ensuite préparer un publipostage et imprimer 954 formules et les découper.

Les souches ont ensuite été envoyées à la CNCCFP par Chronopost le 22 mars 2013, soit avec 7 jours de retard. En plus des documents demandés par la CNCCFP (relevés bancaires, remises de chèques, listings des adhésions et dons sur CD-ROM.) a été joint au colis un long courrier explicatif de la situation ainsi que le listing des recettes non identifiables précisément.

Un courrier de remerciement a ensuite été préparé et imprimé à 954 exemplaires. Ce courrier, disponible en annexe, contenait de plus une incitation au don et à l'adhésion.

954 étiquettes postales ont ensuite été préparées, imprimées et collées sur des enveloppes dans lesquelles ont été mises sous pli les reçus fiscaux et les courriers de remerciements.

Les courriers ont ensuite été affranchis au tarif Écopli puis envoyés par La Poste. Les derniers courriers ont été postés le 26 avril 2013.

Statistiques des recettes 2012

Voici un condensé des principales recettes de l'AFPP sur l'année 2012. Seules les recettes identifiées sont incluses dans ces statistiques.

Recettes totales : 29 736,03 € (100%)							
Adhésions 27 480,61 € (92,4%)				Dons 2 255,42 € (7,6%)			
Espèce	Chèque	Virement	CB	Espèce	Chèque	Virement	CB
90,00 € (0,30 %)	4 874,00 € (16,39 %)	142,00 € (0,48 %)	22 374,61 € (75,24 %)	133,42 € (0,45%)	65,00 € (0,22%)	5,00 € (0,02%)	2 052,00 € (6,90 %)

On constate donc que les recettes par CB représentent 82,14 % de l'ensemble des recettes alors que le système de paiement en ligne n'a été mis en place qu'en avril 2012.

Charges session 2012

La session 2012 d'émission des reçus-dons a engendré de nombreuses charges pour le Parti Pirate et l'AFPP, essentiellement en ressources humaines.

Poste	Charges en ressources humaines (en heures)	Coût (en Euros TTC)
Saisie des dons et adhésions	36 heures	0,00 €
Impression des divers publipostages	10 heures	174,48 €
Affranchissement	11 heures	534,24 €
Affranchissement CNCCFP	0,5 heures	39,11 €
TOTAL	57,7 heures	747,83 €
Coût par adhésion / don	0,06 heures	0,78 €

Problèmes rencontrés

Problème de délai pour la nouvelle équipe

La nouvelle équipe nommée à l'AFPP n'a eu que 15 jours pour gérer cette session 2012. Ce fût un véritable challenge à relever, d'autant plus que qu'aucun accompagnement, aucune aide ni même aucun contact n'a été possible auprès de l'ancienne trésorière de l'AFPP Mélanie Kanhye (*Melanie*), qu'aucun nouveau trésorier n'a été trouvé et que le président nouvellement nommé à l'AFPP a dû se mettre en retrait peu après sa nomination.

Comptabilité et listing des dons et adhésion inexistant

Aucun listing complet, utilisable et à jour des adhésions et dons n'a été retrouvé. Sans réponse de Mélanie Kanhye (*Melanie*), il nous a donc fallu tout refaire depuis zéro en se basant sur les copies ou originaux des formulaires de dons et d'adhésions.

Aucune comptabilité n'a été retrouvée non plus.

Problème majeur de traçabilité des paiements « papier »

Le problème majeur de cette session fût la grande difficulté de trier, traiter et retracer l'ensemble des paiements « papiers », c'est-à-dire par chèques et espèces. Il manquait de nombreuses remises de chèques et quasiment aucune trace des dépôts d'espèces.

Il a donc fallu ressortir les bulletins d'adhésions et de dons, quand ils étaient disponibles, faire des déductions par rapport aux relevés bancaires et recontacter les anciens caissiers pour tenter de retracer les recettes.

Ce long travail de recherche a tout de même porté ses fruits mais plusieurs recettes sont tout de même restées non identifiées (voir § Regroupement des données).

Association de Financement du Parti Pirate (AFPP)

Problème de suivi des caissiers

Le listing des différents caissiers détenu par l'AFPP était incomplet, ou du moins des personnes désignées caissiers (sans doutes par des sections locales) n'étaient pas listées à l'AFPP car le process de nomination n'avait sans doute pas été respecté. Il a donc fallu, là encore, mener enquête pour retrouver ces caissiers et leur demander des comptes. Très peu ont répondu et souvent sans éléments supplémentaires.

Problème avec les paiements en ligne

Le Crédit Mutuel, via son offre apayer.fr, fourni chaque semaine au Parti Pirate l'ensemble des transactions en ligne, qu'elles aient échouées (paiements initialisés ou refusés) ou réussies (paiements acceptés). Nous avons eu quelques soucis d'identification des paiements car certains identifiés comme initialisés ont tout de même été crédités sur le compte bancaire de l'AFPP. Cela représente environ une dizaine de transactions sur 2012. Dans un mail daté du 31 mai 2013, l'assistance technique de la banque nous informe qu'une correction est planifiée afin d'éviter que ce genre d'anomalies se reproduisent.

Recommandations et pistes d'amélioration

Mise en place d'une équipe fiable et stable au sein de l'AFPP

La majeure partie des problèmes de 2012 réside dans le manque d'implication du trésorier et de son abandon de poste pur et simple et sans aucun suivi, mettant l'AFPP en danger. L'AFPP est un organe vital pour le Parti Pirate et il est capital que les personnes à son bureau soient conscientes de l'importance de leur travail, de leur suivi dans le temps et de leur sérieux.

Interdire les adhésions et dons par espèces, hors collectes publiques

L'essentiel des problèmes de traçabilité des recettes sont liés à des dépôts d'espèces. Etant donné que :

- remettre une comptabilité dans laquelle des recettes sont non identifiables à la CNCCFP peut remettre en cause l'existence même du Parti Pirate,
- que ces recettes représentent à peine 0,75 % de l'ensemble des recettes,
- et que les dons et adhésions en espèces ne peuvent donner droit à réduction fiscale,

L'AFPP recommande donc fortement d'interdire purement et simplement les dons et adhésions en espèces. Les espèces sont à réserver au cas particulier des collectes publiques. L'AFPP propose dans ce rapport un process spécifique pour les collectes publiques.

Limiter au maximum les dons et adhésions par chèques ou virements

La seconde source de problème d'identification des recettes vient des chèques et virements. L'AFPP recommande donc d'orienter au maximum les personnes désirant faire

Association de Financement du Parti Pirate (AFPP)

un don ou adhérer au Parti Pirate vers la plateforme en ligne <http://don.partipirate.org>

Lors d'événements physique où des dons ou adhésions peuvent être pris, là aussi nous recommandons au maximum d'orienter les personnes vers <http://don.partipirate.org> via une connexion WiFi ou 3G.

Nous conseillons fortement de n'utiliser les formulaires papier qu'en cas d'impossibilité forte de passer par la plateforme en ligne : la personne n'a pas de CB, connexion Internet non disponible par exemple.

Lorsqu'un don ou une adhésion est pris via un formulaire papier, l'ensemble des documents (chèque inclus) devra alors être envoyé à l'adresse postale de l'AFPP pour y être traité.

Limiter les intermédiaires et le rôle des caissiers

Dans le but de limiter au maximum les erreurs, les oublis d'encaissement ou de transmission des données à l'AFPP par les caissiers, nous recommandons fortement aux caissiers de ne plus encaisser les paiements mais de les transmettre directement par la poste à l'AFPP avec le reste des éléments pour y être traité par les équipes de l'AFPP.

Mise en place de contrôles PP > AFPP

Afin de s'assurer que l'AFPP fasse bien son travail et de manière régulière, il est important que le Parti Pirate puisse exercer un pouvoir de contrôle et de vérification sur l'AFPP.

Pour les adhésions en ligne, nous proposons que chaque mois, le Parti Pirate (poste à déterminer) tire au hasard une adhésion ou un don d'environ 3 mois d'âge et demande à l'AFPP de ressortir l'ensemble des éléments liés à cette recette : présence dans le listing des dons et adhésion, copie des documents, date et preuve de dépôt du paiement.

Nous proposons également que le trésorier du Parti Pirate reçoive chaque mois une copie du relevé de compte bancaire de l'AFPP afin qu'il puisse identifier au hasard des remises de chèques et demander à l'AFPP l'ensemble des éléments liés à cette recette : dons ou adhésions liés, copie des documents, preuve de dépôt du paiement.

Restructuration des process de l'AFPP

Centraliser les adhésions « papier »

Actuellement les caissiers qui prennent des adhésions papier pouvaient les encaisser eux-mêmes sur le compte de l'AFPP. Ils devaient ensuite transférer ces informations à la fois au PP et à l'AFPP. Le montant du don ou de l'adhésion ayant été encaissé, le PP ayant reçu les informations, le rôle de l'AFPP se limitait alors à une re-saisie dans ses comptes des informations. Aucun système de contrôle n'ayant été mis en place, le PP ne s'est pas rendu compte, ou bien trop tard, que les données n'avaient pas été traitées par l'AFPP.

Nous proposons de revoir ce process en le simplifiant pour les caissier et en redonnant un

Association de Financement du Parti Pirate (AFPP)

rôle plus important pour l'AFPP, tout en mettant en place un système de contrôle et de vérification pour le PP.

Ainsi, une adhésion ou un don pris par un caissier est envoyé directement par la poste, aux frais de la section locale, à l'adresse postale de l'AFPP pour y être traité de façon centralisée. À l'AFPP d'encaisser le chèque ou de vérifier le virement.

Mise en ligne des listings et éléments comptables

À ce jour, les documents de l'AFPP sont en parti mis en ligne sur un partage Dropbox auquel a été ajouté un cryptage cryptsync. Le fonctionnement du logiciel Cryptsync est très aléatoire et n'est disponible que sous Windows.

Nous proposons de revoir le système de stockage et de cryptage de ces éléments. Mistral Oz a proposé d'héberger les fichiers de l'AFPP sur un serveur du PP en mode sécurisé avec gestion des accès et du versionning des fichiers. Cela permettra, notamment, au PP de s'assurer de la pérennité des fichiers tout en assurant un contrôle sur ces derniers.

Transmission des données et fonds au PP

Chaque mois, nous proposons d'envoyer au trésorier du PP (ou de toute autre personne identifiée au Parti Pirate) les relevés bancaires de l'AFPP. Cela permettra au PP d'effectuer des contrôles et de demander les justificatifs liés à une recette en particulier (voir § « Mise en place de contrôles PP > AFPP »)

Chaque mois également, un virement bancaire du compte de l'AFPP vers celui du PP sera réalisé. Le montant de ce virement correspondra à l'ensemble des recettes du mois précédent diminué des frais bancaires liés à la gestion des comptes.

Mise en place d'un process spécifique lié aux collectes publiques

Dans l'optique de limiter au maximum les erreurs, nous recommandons d'interdire les dons et adhésions en espèces et de réserver les espèces aux collectes publiques. Pour permettre de tracer ces événements, nous suggérons de mettre en ligne un formulaire de déclaration préalable de collecte publique. Quelques jours avant l'événement, le caissier remplit en ligne un rapide formulaire contenant les informations principales de l'événement (date, lieu, nombre de personnes attendues, nom et coordonnées du caissier, preuve de la tenue de l'événement (par exemple facture de location de la salle)). Un numéro d'événement est alors généré et un email automatique est envoyé à l'AFPP pour prévenir de la création d'un nouvel événement.

Le caissier (ou la personne ayant saisie en ligne les informations) peut alors imprimer un formulaire pré-rempli contenant les informations liées à l'événement. Pendant la collecte, ou tout de suite après l'événement, il saisie sur ce formulaire le montant de la collecte et le détail de celle-ci. Il procède alors ensuite au dépôt des espèces sur le compte de l'AFPP (en précisant le n° d'événement sur la remise d'espèces) puis renvoi à l'AFPP par email ou courrier postal le formulaire d'événement complété.

Association de Financement du Parti Pirate (AFPP)

Côté AFPP un rappel est renvoyé le jour de l'événement et une semaine plus tard. Cela permet à l'AFPP d'être informée des collectes publiques et de relancer le caissier concerné si jamais aucun retour ou aucun encaissement n'a lieu.

Projets pour 2013

Consolidation des postes, Assemblée Générale Ordinaire 2013

En juin 2013 aura lieu l'assemblée générale ordinaire de l'AFPP. Il est prévu de nommer Ange Tinelli (*gna*) trésorier de l'AFPP et, éventuellement, d'invertir les rôles de président et de secrétaire en Hugo Lepeut (*Thamior*) et Christophe Cussigh-Denis (*Kyle Butler*), Hugo n'étant plus disponible pour l'AFPP et Christophe assurant déjà de fait le rôle de président (gestion courante, redirection du courrier postal).

Validation et renforcement des process

L'année 2013 est également l'occasion de tester les nouveaux process mis en place sur des périodes plus longues et de les affiner si besoin. Cela permettra de démarrer 2014, année électorale, sur des bases solides et rodées.

Site Internet de l'AFPP

Si les disponibilités de chacun le permettent, la fin de l'année 2013 devrait être consacrée à la mise en production du nouveau site Internet de l'AFPP. En plus de regrouper les informations pratiques liées à l'AFPP (bureau, statuts, historiques, coordonnées, etc.), le site proposera le formulaire de déclaration préalable de collecte publique ainsi que quelques statistiques sur les recettes (dons, adhésions, etc.).

Conclusion

La session 2012 d'émission des reçus-dons fût très problématique pour deux raisons principales : l'arrivée d'une nouvelle équipe seulement 15 jours avant la date butoir et l'absence totale de suivi au quotidien des recettes sur l'année 2012 par l'ancien trésorier de l'AFPP générant ainsi des crédits non vérifiables. Il a donc été remis à la CNCFFP un listing des dons et adhésions avec des erreurs totalisant plus de 2000 €.

Il est important, voir capital, que les personnes aux commandes de l'AFPP s'engagent sur le long terme, restent disponibles pour l'AFPP en tout temps (même après leur départ pour assurer une transition sereine) et produisent des documents fiables et vérifiés.

Au delà de ces problèmes de personnes, l'AFPP recommande de simplifier les process liés à la prise de dons et d'adhésions « papier » en centralisant le tout à l'AFPP (les caissiers n'encaissent plus les paiements), en supprimant la possibilité de donner (hors collecte publique) ou d'adhérer par espèce et en limitant au maximum les dons et adhésions par chèque ou virement en encourageant dès que possible le passage par la plateforme de paiement en ligne du Parti Pirate.

À ce jour, l'AFPP a pris un rythme de croisière serein avec un suivi efficace des recettes. De plus l'arrivée d'un nouveau trésorier devrait permettre de gagner en efficacité.